

**Conseil de l'IUT du 22 juin 2023**

Le jeudi 22 juin 2023, à 17h, le conseil de l'IUT s'est déroulé dans la salle du conseil, sur convocation de M. Vins, Président du conseil de l'IUT.

Présences :

Membres ayant voix délibérative :

Mme Gondy	Représentant CA Valenciennes Métropole	E	M. Verhaeghe	Usager Cambrai Maubeuge	E
M. Castiglione	Représentant CA Porte du Hainaut	E	Mme Yahiaoui	Usager Cambrai Maubeuge	E
M. Tranoy	Représentant CA de Cambrai	E	Poste vacant	Usager des Tertiales	
M. Decagny	Représentant CA Val de Sambre	E	Poste vacant	Représentant Syndicat	
M. Tison	Représentant Syndicat FO	E	M. Dogheche	Professeur des Universités	P
M. Bieri	Représentant Syndicat CFE/CGC	P	M. Tricoteaux	Professeur des Universités	E
M. Plantain	Représentant MEDEF Hainaut Cambrésis	E	M. Vermeiren	Professeur des Universités	E
M. Vins Président du Conseil	Représentant MEDEF Sambre Avesnois	P	M. Abba	Enseignant Chercheur	P
M. Gros	Représentant MEDEF Hainaut Cambrésis	E	Mme Corioland	Enseignant Chercheur	P
M. Handschoewercker	Représentant CCI de Valenciennes	P	M. Enjalbert	Enseignant Chercheur	P
M. Méjean	Responsable Développement RH Toyota	P	M. Ciry	Autre Enseignant	P
M. Dessars	Président Sambre Agriculture	E	M. Delporte	Autre Enseignant	E
M. Decobecq	Directeur Général Mutuelles JUST	P	Mme Dussart	Autre Enseignant	P
Mme Riff	Responsable Communication PANDROL	P	M. Devienne	Autre Enseignant	P
Mme Ouchen	DRH SASA Demarle	E	Mme Pluvinage	Autre Enseignant	P
M. Planquais	Usager Mont Houy	P	Mme Bauduin	Chargé d'Enseignement	E
Mme Grzegorzcyk	Usager Mont Houy	E	M. Brevalle	Chargé d'Enseignement	P
M. Berthier	Usager Mont Houy	E	M. Avelin	Non Enseignant	P
Mme Belkasmî	Usager des Tertiales	E	Mme Brisé	Non Enseignant	E
Mme Godin	Usager des Tertiales	E	Mme Duarte	Non Enseignant	P

P présent / E excusé

**7 pouvoirs**

Membres de droit et invités :

M. Artiba	Président de l'UPHF	E	M. Taleb-Ahmed	Chargé de mission RI	E
Mme Massa-Turpin	Directrice de l'IUT	P	M. Roland	Chargé de mission DDRS	E
M. Polet	Directeur adjoint de l'IUT	P	Mme Régnier	Chargée de mission DDRS	P
M. Vuébat	Responsable administratif de l'IUT	P	M. Petit	Directeur du REFCA	P
M. Barbier	Vice-Président de la CoFVU	E	Mme Nivot	Chef de département MP	P
M. Costermans	Chargé de mission des outils de rec et d'ori	P	M. Marechal	Chef de département GIM	E
M. Gouy	Chargé de mission Pédagogies & Formations	E	M. Vion	Chef de département INFO	P
Mme Marescot	Chargée de mission Pédagogies & Formations	E	Mme Pardini	Chef de département GMP	E
			Mme Bougenies	Chef de département TCV	E

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle Massa-Turpin ouvre la séance et nous souhaite la bienvenue dans la salle du conseil rénovée. Elle évoque le démarrage des travaux du hall du bâtiment Watteau.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du Conseil du 30 mars 2023 ;
- Avis sur les nominations des Chefs de département (GEII et GMP) ;
- Calendrier pédagogique, Règlement Intérieur et Règlement du Contrôle des Connaissances et des Compétences ;
- Point d'information sur la demande de sortie d'Etablissement Public Expérimental ;
- Questions diverses.

**1) Approbation du compte rendu du Conseil du 30 mars 2023**  
(document envoyé aux conseillers)

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE  
TECHNOLOGIE VALENCIENNES •  
CAMBRAI • MAUBEUGE

Direction

+33 (0)3 27 51 12 52  
iut@uphf.fr

Campus du Mont Houy  
Bâtiment 4 Watteau  
59313 Valenciennes cedex 9  
France  
www.uphf.fr/IUT

## 2) Avis sur les nominations des Chefs de département

Isabelle Massa-Turpin rappelle la procédure de renouvellement de chefferie :

Dans un premier temps, il y a un appel à candidature, puis les candidats se présentent devant le conseil des permanents du département (l'ensemble des titulaires), ensuite devant le conseil de département élargi (les étudiants et les vacataires).

Il y a eu 2 candidats par chefferie et à l'issue des conseils, seul un candidat par département a confirmé sa candidature.

### ✓ *Chef de département Génie Électrique et Informatique Industrielle*

M. Patrick Corlay présente sa candidature à la chefferie du département GEII.

Il est procédé à un vote secret électronique :

Nombre de votants (dont 7 procurations) ...	25
Abstentions.....	1
Oui.....	24
Non.....	0

M. ElHadj Dogheche demande si un partenariat existe avec l'entreprise qui a fait le don.

M. Corlay répond par la négative

Des précisions sont apportées sur la prise de contact avec les anciens étudiants GEII via LinkedIn.

M. Dorian Petit demande ce qui est prévu pour redynamiser l'alternance en GEII.

M. Corlay répond qu'il souhaite développer davantage la communication sur les missions des alternants en entreprise.

***Avis favorable à la majorité pour la nomination de Patrick Corlay à la chefferie du département Génie Électrique Informatique Industrielle.***

### ✓ *Chef de département Génie Mécanique et Productique*

M. Loïc Lezzani présente sa candidature à la chefferie du département GMP.

Il est procédé à un vote secret électronique :

Nombre de votants (dont 7 procurations) ...	25
Abstentions.....	3
Oui.....	22
Non.....	0

***Avis favorable à la majorité pour la nomination de Loïc Lezzani à la chefferie du département Génie Mécanique et Productique.***

## 3) Règlement Intérieur et Règlement du Contrôle des Connaissances et des Compétences

### ➤ Règlement Intérieur

M. Philippe Polet présente les modifications apportées à la dernière version de notre règlement intérieur.

Les points concernés sont les modalités d'enseignements, de l'article 18 à 22 :

Art 18-> par défaut les enseignements se font en présentiel ;

Art 19-> demande exceptionnelle de l'étudiant pour suivre un enseignement en visio ;

Art 20-> les modules d'ouverture, polytechnique, Eunice et Passerelle peuvent se faire en présentiel ou en distanciel ;

Art 21-> seule la directrice, à la demande de l'enseignant, peut autoriser l'enseignement en distanciel après consultation du chef de département ;

Art 22-> tous les enseignements sont obligatoires sauf dérogation accordée (handicap, sportif de haut niveau).

***Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.***

## ➤ Règlement du Contrôle des Connaissances et des Compétences

Ce règlement auquel se trouvent en annexes les maquettes pédagogiques de chaque département, sera également présenté au conseil de la formation de l'université et envoyé au rectorat.

-> suppression des DU, maintien des LP (redoublements et cogestion de LP, ex : Lycée Wallon) ;  
Art 4 -> en cas d'absence excusée, le choix du rattrapage est laissé à l'appréciation de l'équipe pédagogique ;  
Art 5 -> chaque demi-journée pour laquelle il y a au moins une absence « non excusée », telle que définie par le Règlement Intérieur de l'IUT, est qualifiée de « demi-journée d'absence inexcusée » (DJAI).  
Au-delà de 5 DJAI, un malus de 0,5 point, par tranche de 5 DJAI (un demi-point) est appliquée sur chaque UE du semestre ;  
Art 6 -> le jury peut décider que l'étudiant est défaillant sur des UE ;  
Art 7 -> une bonification peut être accordée (engagement citoyen, auto entrepreneur, module sport, sportif de haut niveau) uniquement pour les étudiants n'ayant pas de malus pour défaut d'assiduité ;  
Art 8 -> la gestion des notes se fait via le logiciel de gestion SCODOC ;  
Art 10 -> une quotité maximum de temps de télétravail en stage est indiquée sur la convention de stage. La rédaction de cet article a été améliorée suite à des suggestions de par les membres du Conseil ;  
Art 12 -> les redoublements en LP feront l'objet d'un contrat pédagogique spécifique.

Le règlement intérieur et le règlement du Contrôle des Connaissances et des Compétences seront présentés lors des 1ers conseils des départements, en septembre.

***Le règlement du Contrôle des Connaissances et des Compétences est approuvé à l'unanimité.***

### 4) Point d'information sur la demande de sortie d'Etablissement Public Expérimental

Mme Massa Turpin rappelle que fin 2019 avec la création de l'UPHF, l'université s'est engagée dans un processus expérimental (10 ans maximum).  
L'université en tant qu'établissement a intégré l'INSA qui est un établissement composante et aussi 2 écoles d'art (Cambrai et Valenciennes). L'école d'art de Valenciennes s'est finalement retirée.  
La Présidence se sent mature au terme de ces 4 ans et a donc demandé à sortir de l'expérimentation.  
Fin décembre l'UPHF a dû fournir un bilan au ministère. En parallèle elle a demandé la dévolution de son patrimoine.  
Le retour d'expertise est prévu pour septembre, pour une éventuelle sortie au 1<sup>er</sup> Janvier 2024. L'UPHF deviendrait alors Grand Établissement.  
Les 3 premières universités qui avaient demandé leur sortie ont eu un retour favorable.

### 5) Questions diverses

Mme Massa-Turpin fait un point sur l'accord des instituts polytechniques indonésiens. Les étudiants indonésiens avec un niveau bac+2 dans leur pays vont intégrer les cours de BUT3 en français.

Auparavant ils suivront pendant un an dans notre IUT, la formation du DU FLE (Français Langue Etrangère) à laquelle seront intégrés des cours techniques (mise à niveau).

Le FLE est financé par le gouvernement Indonésien. Les cours et frais d'inscription sont financés par les familles. Il convient donc de définir des coûts (minimum, maximum, coût moyen).

***Le coût moyen de 18€ / heure est approuvé à l'unanimité.***

Mme Massa-Turpin remercie le Responsable Administratif et Financier, M. Philippe Vuébat, pour ses 15 ans passés à l'IUT. Il devient RAF de l'antenne de Cambrai.

Les prochains conseils de l'IUT se dérouleront le jeudi 28 septembre 2023 et le jeudi 14 décembre 2023.

Mme Massa-Turpin clôt la séance.

Valenciennes, le 22 juin 2023



Isabelle Massa-Turpin